

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 19 février 2010
(convocation du 8 février 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Février Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme LIRE Marie-Christine à partir de 11 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GELLE Thierry à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 50
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. DOUGADOS Daniel
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 50
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 25
M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 10

M. DELAUX Stéphan à Mme BREZILLON Anne à partir de 11 h 50
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DUCASSOU Dominique à cpter 11 h 30
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 50
M. LOTHAIER Pierre à Mme. COLLET Brigitte
M. PAILLART Vincent à M. PEREZ Jean-Michel à partir de 12 h 05
M. QUANCARD Denis à M. QUERON Robert
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 45
M. REIFFERS Josy à DUCHENE Michel à cpter 11 h 30
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

Réseau communautaire de transports en commun
☐ **Délégation de service public**
☐ **Contribution forfaitaire d'exploitation avec intéressement aux résultats**
☐ **Avenant n°1 - Adoption - Autorisation**

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération en date du 28 novembre 2008, le Conseil de Communauté a approuvé le choix de la Société Keolis pour assurer la gestion des transports urbains et transports pour personnes à mobilité réduite à compter du 1^{er} janvier 2009.

Saisi par la Société Deutsch Bahn Mobility Logistics (DBML), le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a, par ordonnance, en date du 10 décembre 2008, annulé la procédure de délégation de service public.

Le Conseil d'Etat saisi par la Communauté urbaine, a cassé ladite ordonnance par décision du 1^{er} avril 2009.

Par délibération en date du 10 avril 2009, le Conseil de Communauté a fixé au 1^{er} mai 2009 le début de l'exploitation du contrat de délégation

Le contrat de délégation, notifié le 1^{er} mai 2009 au délégataire a donc vu sa prise d'effet décalée de quatre (4) mois au regard de la date initialement prévue du 1^{er} janvier 2009

Par conséquent il convient au travers du présent avenant de procéder aux adaptations nécessaires, notamment pour ce qui concerne la mise en œuvre du nouveau réseau qui a été reportée en 2010.

Par ailleurs, il est également remédié à la correction d'erreurs matérielles relevées dans le texte de la convention.

En outre, le présent avenant, tire les conséquences de la délibération n°2009/0783 du 27 novembre 2009 décidant de procéder au renfort des fréquences tramway dès le 14 septembre 2009.

Enfin, au travers de cet avenant, la collectivité souhaite indemniser Keolis Bordeaux des investissements immatériels supportés pour assurer la continuité du service public au travers du rachat de licences et logiciels informatiques que l'exploitant précédant n'avait pu remettre à disposition de l'exploitant entrant.

I : Nouvelle identification des parties

Conformément à l'article 1-2 de la convention, le délégataire a créé une société filiale dédiée à l'exploitation du réseau communautaire bordelais sous l'identification KEOLIS BORDEAUX,. inscrite au RCS sous le numéro 509 752 218 et domiciliée au 12 boulevard Antoine Gautier à Bordeaux.

En conséquence, la société filiale KEOLIS BORDEAUX s'est substituée depuis le 1^{er} mai 2009 à la société KEOLIS (SA).

II : Durée de la convention.

Compte-tenu du décalage de quatre (4) mois de l'entrée en vigueur de la délégation, imputable à l'annulation en première instance de la convention de délégation de service public, la durée de la convention prévue sur cinq (5) ans, débutant le 1^{er} janvier 2009 et un terme initialement fixé au 31 décembre 2013, voit celui ci décalé au 30 avril 2014, afin de maintenir une durée d'exploitation, de cinq (5) ans.

III : Impacts du report de la date d'entrée en vigueur

Compte-tenu de ce report de quatre (4) mois de la date d'entrée en vigueur du contrat de délégation et des incidences que cela génère tant sur le calendrier de mise en œuvre du nouveau réseau que sur le niveau de la contribution forfaitaire et sur les engagements du délégataire, les parties ont du procéder aux recalages suivants :

- prise en compte de huit (8) mois de contrat sur l'année 2009 à compter du 1^{er} mai 2009 et de quatre (4) mois sur 2014.
- report de la mise en œuvre du nouveau réseau sur l'année 2010 (tramway, bus, vélos, service pour les personnes à mobilité réduite) et prise en compte de la description de l'offre associée validée par l'assemblée délibérante du 27 novembre 2009.
- recalage des objectifs et engagements du délégataire.

Tableau synthétique des données économiques du contrat avec effet au 1^{er} mai 2009 (incluant le renfort tramway et le service Vcub)

	2009 (8 mois)	2010	2011	2012	2013	2014 (4mois)
kilomètres	18 217 957	31 629 242	32 336 574	32 345 888	32 241 963	11 158 288
voyageurs	64 341 920	118 752 750	132 692 391	141 302 811	146 836 205	51 189 643
validation	46 984 446	97 986 695	116 780 341	127 181 934	132 162 160	46 074 205
total CFE (€2008)	91 193 340	155 929 009	156 686 893	155 882 226	155 496 969	53 041 448
total recettes (€2008)	29 969 676	55 037 782	61 249 140	65 026 971	67 455 561	23 487 560
Solde (D-R)(€2008)	61 223 664	100 891 227	95 437 753	90 855 255	88 041 408	29 553 888

IV : Renfort tramway.

Conformément aux dispositions adoptées dans le cadre de la délibération portant sur la validation du réseau Tbc 2010 (*délibération n°2009/ 0782*), la collectivité a acté afin de mener des actions en faveur de la désaturation du tramway de mettre en place de nouveaux services tramway sur la semaine et le dimanche dès le 14 septembre 2009. Les coûts et impacts sur les engagements de ce renfort sont ci-après exposés :

Renfort Tramway	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Kms supplémentaires	182 874	83 894				
Charges supplémentaires	574 409	265 031				
Recettes supplémentaires	492 028	598 276	149 074	68 422	0	0
Voyages supplémentaires	1 122 706	1 365 144	340 157	156 125	0	0
Validations supplémentaires	819 576	1 126 244	299 338	140 512	0	0

V : Rachat logiciels et/ou licences informatiques

Suite au défaut de cessibilité de logiciels et/ou licences informatiques dûment prévus au contrat de délégation de service public avec la société Véolia Transports Bordeaux, la société Keolis Bordeaux a dû procéder, à ses frais, à l'acquisition de logiciels, initialement identifiés comme biens de retours dans le cahier des charges de l'appel d'offres et nécessaires à la continuité du service public.

Par conséquent, la collectivité, au travers du présent avenant indemnise l'exploitant des sommes relatives aux charges informatiques supportées indûment par Keolis Bordeaux pour un montant total et définitif de 183 900 euros H.T.

VI : Délibération du conseil communautaire

Les modifications à apporter au contrat, du fait des éléments précités ci-avant sont contenues dans le projet d'avenant joint à la présente délibération.

Le Conseil de Communauté,

VU les articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération, n°2008/0714 du 28 novembre 2008 par laquelle le Conseil communautaire a adopté son contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service public des transports urbains et du transport des personnes à mobilité réduite avec la société Keolis

VU la délibération, n°2009/0239, du 10 avril 2009,

VU la délibération, n°2009/0783, du 27 novembre 2009,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE

Article 1 : L'avenant n°1 à la convention de délégation du service public des transports urbains et ses annexes sont approuvés.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 de la convention conclue le 1^{er} avril 2009 avec la société Keolis Bordeaux relative à l'exploitation des transports urbains communautaires (Tramway, bus, vélos et service pour les personnes à mobilité réduite).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. ASSERAY ne participe pas au vote.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 février 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
24 FÉVRIER 2010

PUBLIÉ LE : 25 FÉVRIER 2010

M. JEAN-MARC GAÜZERE